

## FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

I. II. III. IV. V. VI.

### **Section 1 : Identification de l'acheteur**

*Nom complet de l'acheteur* : Ville du Plessis-Trévisé

*Type de Numéro national d'identification* : SIRET

*N° National d'identification* : 21940059500019

*Code Postal* : 94420

*Ville* : LE PLESSIS-TREVISE

*Groupement de commandes* : Non

### **Section 2 : Communication**

*Moyen d'accès aux documents de la consultation* :

*Lien vers le profil d'acheteur* : <https://www.marches-securises.fr/>

*Identifiant interne de la consultation* : Mapa 23-15

*L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur* : Oui

*Utilisation de moyens de communication non communément disponibles* : Non

*Contact* : PORLIER

*email* :

*Tél* :

### **Section 3 : Procédure**

*Type de procédure* : Procédure adaptée ouverte

*Condition de participation* :

*Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve* :

Se référer au RC

*Technique d'achat* : Sans objet

*Date et heure limites de réception des plis* : 29 Septembre 2023 à 12:00

*Présentation des offres par catalogue électronique* : Interdite

*Réduction du nombre de candidats* : Non

*Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale)* : Oui

*L'acheteur exige la présentation de variantes* : Non

### **Section 4 : Identification du marché**

*Intitulé du marché* : Démolition de propriétés privées de la Commune

*CPV - Objet principal* : 45111100.

*Type de marché* : Travaux

*Lieu principal d'exécution du marché* : LE PLESSIS-TREVISE

*La consultation comporte des tranches* : Non

*La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché* : Non

*Marché alloti* : Non

*Mots descripteurs* : Démolition, Amiante (désamiantage).

### **Section 6 : Informations Complémentaires**

*Visite obligatoire* : Oui

*Détails sur la visite* : Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur les site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent se dérouler. Les visites auront lieu uniquement aux dates fixées et sur prise de rendez-vous préalable. Se référer à l'article 28 du RC.

*Date d'envoi du présent avis* : 28 Aout 2023